

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Véronique PAGE; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); M. Eric CHEVALIER; Mme Brigitte DEVESA ; M. Pierre SPANO; Mme Maryline HANOT; Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sylvie THUSTRUP

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Maryline HANOT (Pouvoir à M. Gérard TRUCY), M. Eric CHEVALIER (Pouvoir à M. Laurent DILLINGER)

SECRETAIRE : Mme Catherine GUIGO

**OBJET : R&M – FINANCES – APPROBATION DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES
2025 DES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX**

L'instruction n°09-006 M22 du 31 mars 2009 codifie le cadre comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux :

L'instruction comptable M22 impose :

- Que les propositions budgétaires et leurs annexes soient soumises à délibération du Conseil d'Administration pour être transmises à l'autorité de tarification au plus tard **le 31 octobre de l'année qui précède celle à laquelle elles se rapportent** (Article R314-3 - Code de l'action sociale et des familles)
- Que les propositions budgétaires soient votées par le Conseil d'Administration *au niveau des groupes fonctionnels* pour la section d'exploitation (arrêté du 20 décembre 2021 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L315-15 du Code de l'action sociale et des familles)

Conformément à la délibération n°2 du 18 février 2014, le CCAS décide d'inscrire des frais de siège correspondant à 3,7 % des dépenses d'exploitation de N-2 afin de faire porter à chaque budget annexe la part correspondant aux services ressources et frais communs qui leur est alloué.

Les propositions budgétaires sont présentées en détail et en annexe, selon les montants globaux ci-dessous.

A noter 2 évolutions importantes pour 2025 :

- Concernant le SSIAD : dans le cadre de la réforme de la tarification il n'est plus demandé d'envoi de propositions budgétaires en octobre N-1. Le tarificateur envoie maintenant sa tarification en juin de l'année N à partir des données d'activités que le service saisit dans les

outils de l'ATIH (agence chargée de la collecte des données). Il s'agit donc d'une tarification à la ressource.

- Concernant le SAO : en lien avec la délibération n°31 du 17 octobre 2024 et à la demande de l'autorité de tarification, la DEETS PACA, ce budget est clôturé au 01.01.2025, les dépenses et recettes seront intégrées au budget principal du CCAS.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2025			
Budget	Exploitation	Investissement	Total
Sans Souci	1 260 667,00 €	65 276,00 €	1 325 943,00 €
CHRS Le Chêne	394 707,00 €	23 570,00 €	418 277,00 €
PIS	217 466,00 €	798,00 €	218 264,00 €
SAAD	804 245,00 €	6 543,00 €	810 788,00 €
Total	2 677 085,00 €	96 187,00 €	2 773 272,00 €

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Les articles R123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles modifiés par le Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

L'article R314-3 - Code de l'action sociale et des familles,

Le Décret n°2023-323 du 28 avril 2023 relatif à la tarification des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les personnes handicapées, notamment son article 4,

L'arrêté du 20 décembre 2021 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L315-15 du Code de l'action sociale et des familles

L'instruction n°09-006 M22 du 31 mars 2009 relative à l'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE APPLICABLE AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX,

La délibération n°2 du 18 février 2014,

La délibération n°31 du 17 octobre 2024 relative à la clôture du budget annexe du SAO

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ **D'APPROUVER** par groupe fonctionnel les propositions budgétaires 2025 des budgets annexes M22, comme présenté dans les cadres normalisés figurants en annexes et présentés en détail dans les rapports budgétaires

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 24/10/2024 et de la publication le 26/10/2024

